



PARTICIPATION FINANCIERE

Participation aux frais d'enseignement musical pour les élèves rombasiens

De septembre 2022 à juin 2023

Une demande par élève inscrit

Informations concernant l'élève

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse complète de l'élève :

Informations concernant le représentant légal de l'élève

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Profession :

Adresse complète :

Informations concernant l'inscription de l'élève à l'école de musique

Ecole/Cours de musique (noms et adresse complète) :

Discipline(s) pratiquées(s) :

Solfège / Formation musicale :

Tarifs : €

Demande présentée le :// 2022

Signature du représentant légal :

Tournez SVP ↗

CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX FAMILLES

La Ville de Rombas souhaite accompagner la pratique musicale amateur des jeunes. A ce titre, elle propose une participation financière pour permettre aux jeunes d'accéder à l'enseignement musical.

Cette aide sera délivrée aux Rombasiens, âgés de moins de 21 ans, à hauteur de :

- 225 € pour un quotient de 0 à 300 ;
- 207 € pour un quotient de 301 à 700 ;
- 159 € pour un quotient de 701 à 1000 ; et de
- 111 € pour un quotient de 1001 et +

Les pièces justificatives suivantes sont à fournir obligatoirement pour le calcul et l'obtention de l'aide :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La demande ci-dessus complétée, datée et signée (une demande par élève inscrit)<input type="checkbox"/> Carte d'identité de l'élève bénéficiaire<input type="checkbox"/> Le justificatif attestant de l'inscription à un enseignement musical (copie du formulaire d'inscription signée par l'Ecole ou par le Professeur)<input type="checkbox"/> Le justificatif paiement (preuve de virement bancaire ou de paiement par chèque, ou attestation de paiement de l'Ecole /du Professeur)<input type="checkbox"/> L'attestation CAF (de moins de 3 mois) précisant le quotient familial de la famille<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile (facture, électricité, etc. de moins de 3 mois) <u>si votre adresse n'apparaît pas sur l'attestation CAF</u><input type="checkbox"/> RIB |
|---|

Le dossier et les pièces justificatives sont à déposer en Mairie (accueil)

Pour tout renseignement :

Gaëlle POISSENOT, par mail via l'adresse dac@rombas.com ou par téléphone au 03.87.67.92.20